



FICHE DE POSTE : CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA TARIFICATION

I. MISSIONS PRINCIPALES

Superviser l'élaboration des méthodologies tarifaires et contribuer à l'application des politiques de régulation tarifaire, en veillant à la stabilité économique et à l'optimisation des coûts pour les acteurs du marché énergétique.

II. ACTIVITÉS ET TACHES PRINCIPALES

- Elaborer les méthodologies nécessaires pour la fixation de l'ensemble des tarifs prévus par la réglementation en vigueur et en assurer une revue périodique ;
- Concevoir les modèles tarifaires appropriés pour la fixation de l'ensemble des tarifs prévus par la réglementation en vigueur ;
- Assurer la collecte et la revue des données nécessaires au calcul des tarifs à fixer par l'ANRE ;
- Animer le processus des consultations à mener avec les différentes parties prenantes du secteur de l'électricité et en assurer le suivi jusqu'à la publication des tarifs à fixer par l'ANRE ;
- Proposer les modalités et conditions commerciales de rachat de l'excédent de l'énergie électrique produite à partir des sources d'énergies renouvelables par l'ONEE et les GRDs ;
- Proposer, en lien avec les autres entités de l'ANRE, les conditions minimales applicables pour le calcul de l'énergie électrique produite, injectée et soutirée du réseau électrique national y compris la période de facturation, et la fixation de l'excédent de l'énergie produite par l'installation d'autoproduction et ce, après avis des gestionnaires du réseau électrique national ;
- Participer, en lien avec le Département concerné au niveau de l'ANRE, à l'analyse des comptes communiqués par les GRDs ainsi que des clés de répartition à communiquer par ces derniers conformément à la loi n°48-15 ;
- Proposer des modèles d'analyse de la tarification incitative à adopter si le cas se présente ;
- Proposer et justifier les modalités de calcul du coût du capital à utiliser pour les besoins de la tarification ;
- Tenir, en lien avec le Département concerné au niveau de l'ANRE, le compte de régularisation des charges et produits prévu pour les besoins des prochaines périodes tarifaires ;
- Proposer des formules argumentées d'ajustement des tarifs à fixer par l'ANRE et ce, durant les périodes tarifaires ;





- Rédiger les projets de décisions tarifaires à prendre par l'ANRE ;
- Participer, en lien avec le Département concerné au niveau de l'ANRE, au suivi de la réalisation des programmes pluriannuels des investissements des gestionnaires de réseaux ;
- Examiner la proposition du GRT que l'ANRE devra approuver concernant les règles et le tarif d'accès aux interconnexions avec les réseaux électriques de transport de pays étrangers ;
- Formuler des avis sur les tarifs finaux de vente de l'énergie électrique pour l'administration habilitée en vertu de la réglementation en vigueur ;
- Mener des études économiques ainsi que des études d'impact des décisions prises par l'ANRE sur le secteur de l'électricité ;
- Rédiger des rapports périodiques sur les questions d'ordre économique et tarifaire entrant dans les compétences de l'ANRE.

III. PROFIL REQUIS

Formation :

- Bac+5 d'une grande école d'ingénieur ou de commerce ou ayant un diplôme de master en économie appliquée ou équivalent

Expérience :

- Minimum 8 ans d'expérience dans la régulation des marchés énergétiques ou la tarification des infrastructures publiques.

IV. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Compétences Techniques (Hard Skills)

- Maîtrise des modèles économiques et des méthodologies tarifaires du secteur énergétique.
- Expertise en évaluation financière et en modélisation économique des infrastructures.
- Connaissance approfondie des réglementations et normes applicables aux tarifs énergétiques.
- Capacité d'analyse des impacts macro et microéconomiques des décisions tarifaires.
- Excellente maîtrise des outils de simulation et d'analyse statistique (Excel, logiciels spécialisés).

Compétences Comportementales (Soft Skills)

- Capacité à travailler en collaboration avec les parties prenantes du secteur.
- Esprit d'analyse et de synthèse pour proposer des recommandations tarifaires optimisées.
- Aptitude à anticiper les évolutions du marché et adapter les modèles tarifaires en conséquence.
- Capacité de communication et de vulgarisation des concepts économiques et réglementaires.
- Rigueur et gestion efficace des priorités.
- Maîtrise de la langue arabe et française tant qu'à l'écrit qu'à l'oral.
- Maîtrise de l'anglais est un atout.

Pour les personnes intéressées, merci d'envoyer vos dossiers de candidature à l'adresse suivante : recrutement@anre.ma en mentionnant « CDT-2025 » en objet.

